

SLF (France) MULTIACTION

Fonds commun de placement

Conforme aux normes européennes

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Société de gestion

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France)
86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

Dépositaire

SWISSLIFE BANQUE
86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

PARTIE STATUTAIRE

Présentation succincte

DENOMINATION	SLF (France) MULTIACTION
FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français
COMPARTIMENTS/NOURRICIER	non
SOCIETE DE GESTION	Swiss Life Asset Management (France)
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE par délégation	HSBC Securities Services (France)
DEPOSITAIRE	SwissLife Banque
COMMISSAIRE AUX COMPTES	Corevise
COMMERCIALISATEURS	Swiss Life Asset Management (France) SwissLife Banque Les réseaux du Groupe SWISS LIFE (France)

Informations concernant les placements et la gestion

♦ **Classification** : Actions internationales

♦ **OPCVM d'OPCVM** :

Oui. Détention en OPCVM jusqu'à 100% de l'actif net.

♦ **Objectif de gestion** :

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, un rendement, après déduction des frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : Morgan Stanley Capital International - MSCI World couvert en euro.

♦ **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI World constitué des actions de grande capitalisation des pays développés (principalement Etats-Unis, Canada, Europe, Royaume – Uni, Japon, Asie développée, Australie..) couvert en euro, c'est – à – dire protégé des variations du taux de change.

♦ **Stratégie d'investissement** :

Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose le portefeuille aux marchés des actions internationales essentiellement par le biais d'OPCVM à vocation générale français ou européens coordonnés.

60% minimum de l'actif du Fonds seront exposés au risque actions.

L'exposition globale du Fonds peut aller jusqu'à 200% par le biais des investissements en OPCVM et des instruments sur les marchés dérivés.

Afin de diversifier le portefeuille, le gérant peut exposer le portefeuille aux marchés des obligations internationales par le biais d'OPCVM.

En fonction de ses anticipations de marché la société de gestion détermine la répartition entre actions et obligations puis sélectionne, au sein d'un univers de sociétés de gestion prédéfini, les OPCVM permettant d'atteindre cette allocation.

SLF (France) MULTIACTION peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en OPCVM d'OPCVM, et, afin de diminuer le risque et dynamiser la performance en OPCVM de fonds alternatifs, OPCVM à procédure allégée, OPCVM à règles d'investissement allégées à effet de levier, OPCVM contractuels et FCIMT.

Les actifs des OPCVM gérés par Swiss Life Asset Management (France) ou par une société du Groupe Swiss Life ne dépassent pas 50% de l'ensemble des actifs en OPCVM détenus par le Fonds.

Le Fonds peut détenir directement des valeurs mobilières pour un montant maximum de 10% de ses actifs : titres de sociétés de petites, moyennes ou grandes capitalisations appartenant à tous les secteurs économiques et /ou investir directement dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés.

L'allocation géographique sera principalement celle de l'indice de référence – actions des pays développés – mais pourra comporter d'autres zones géographiques – pays émergents. Il n'est pas prévu de minimum ou de maximum par zone géographique.

SLF (France) MULTIACTION peut avoir recours à des instruments dérivés et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré dans la limite de 100% de l'actif dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions, de taux et de change conformément à l'objectif de gestion.

En cas d'anticipation de fortes variations des marchés actions ou de taux à la hausse comme à la baisse, l'utilisation d'instruments dérivés peut sur-exposer le portefeuille au risque actions et au risque de taux jusqu'à 200% de l'actif. Néanmoins, la somme des expositions aux risques actions et taux est généralement égale à 100% de l'actif.

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds peut, à titre accessoire, procéder à des dépôts et exceptionnellement procéder à des emprunts d'espèces.

- Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est averti que son capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

- risque actions :

L'investisseur est soumis aux risques propres aux marchés des actions internationales étant précisé que le gérant a la latitude d'exposer 60 % à 200 % de l'actif net du Fonds à cette catégorie d'actifs. Cette exposition peut entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte en capital.

L'exposition aux marchés des pays émergents ainsi que l'exposition aux petites et moyennes capitalisations peuvent entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.

- risque de taux :

L'investisseur est soumis aux risques propres au marché obligataire étant précisé que le gérant a la latitude d'exposer jusqu'à 140 % de l'actif net du Fonds à cette catégorie d'actifs. Une hausse des taux peut conduire à une baisse de la valeur liquidative.

- risque de performance :

La performance du FCP peut se révéler inférieure à celle de son indice de référence.

et, dans une moindre mesure, l'investisseur peut être soumis au risque de change et au risque de crédit (se référer à la note détaillée du FCP).

♦ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : tous souscripteurs.

Le FCP sert principalement de support aux contrats d'assurance vie en unités de compte du groupe SWISS LIFE (France). Il s'adresse à des personnes souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme des marchés actions internationaux tout en acceptant les risques qui y sont liés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

♦ **Durée de placement recommandée** : 5 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

♦ **Frais et commissions** :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème maximum
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème maximum
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	1.63 % (1.12 % sur la partie de l'actif net investie en OPCVM gérés par SLAM (France))
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement (maximum TTC)	Montant forfaitaire par lot	MONEP options sur indices et actions : 0.30%
La société de gestion et le dépositaire sont autorisés à percevoir des commissions de mouvement	Montant de chaque transaction	MONEP CAC 40, Index futur Stoxx, Eurostoxx Index : 1 €
	Montant forfaitaire	LIFFE Contrats en GBP Options sur indices et sur actions : 1 GBP
Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion :	Montant forfaitaire	EUREX 1.50 € AEX 1.50 € MIF 1.50 €
	Montant forfaitaire	CME – IMM 2 \$ CBOT 2 \$
Société de gestion : 40%	Montant forfaitaire	CBOE – Futures et options 1\$ Dow Jones – options 0.20 \$
Dépositaire : 60%	Montant forfaitaire	NYMEX 3.47 \$ PHLX 3.47 \$
	Montant forfaitaire	Nikkei 1500 JPY
Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront re-facturés.	Montant forfaitaire par transaction	Titres de créances négociables : 5 € Actions : frais réels supportés par le dépositaire majorés de 0,15% du montant de l'opération.
		Obligations : 5 € Pensions : 5 € Souscriptions / rachats dans OPCVM extérieurs : 5 € Autres : 5 €

En tant qu' OPCVM d'OPCVM, le FCP investira dans des OPCVM dont le montant global des souscriptions et des rachats ne dépassera pas 2% et dont les frais de gestion sont au maximum de 3% (hors frais de gestion variables).

♦ Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable aux plus values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique,

personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code Général des Impôts.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

♦ Conditions de souscription et de rachat :

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
SWISSLIFE BANQUE - 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS.

Montant minimum de la première souscription et des souscriptions ultérieures :

Le FCP est un Fonds à deux catégories de parts :
Parts C de capitalisation
Parts D de distribution

Les souscriptions et rachats peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en dix millièmes.

Pour les personnes physiques, les arbitrages entre catégories de parts sont considérés comme des cessions et sont en conséquence imposables.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues jusqu'à 11 heures et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

En application de l'article L 214-30 du code monétaire et financier, le rachat par le Fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros.

♦ Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du marché de Paris du mois de juin.

♦ Date et périodicité de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de la part est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

♦ Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.sl-am-france.com.

♦ Devise de libellé des parts : euro.

Caractéristiques des parts		
	PARTS C	PARTS D
Code ISIN	FR 0007041066	FR 0010095844
Affectation du résultat	Capitalisation	Distribution annuelle
Devise de libellé	Euro	Euro

♦ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission de Opérations de Bourse le 14 janvier 2000.
Il a été créé le 27 janvier 2000.

Informations supplémentaires

- Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

- Contacts où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS
Direction du développement Tél : 01 58 36 55 07

SWISSLIFE BANQUE 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS
Direction commerciale : tél : 01 53 25 21 80

et auprès des réseaux de distribution du Groupe SWISS LIFE (France).

- Le prospectus simplifié du FCP est disponible sur le site internet : www.sl-am-france.com

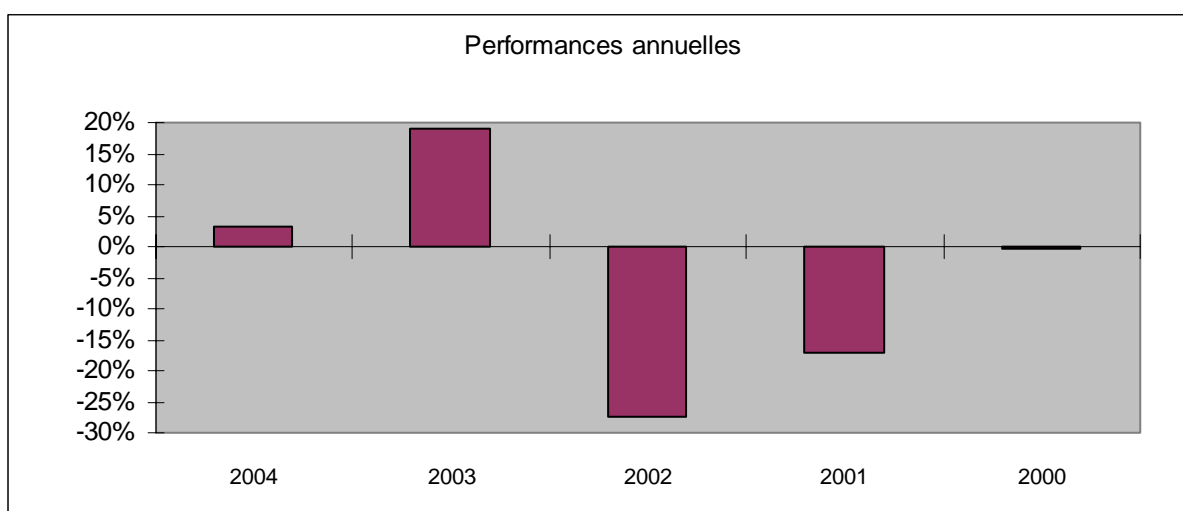
♦ **Date de publication du prospectus : Décembre 2005**

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE STATISTIQUE

PERFORMANCES de SLF (France) MULTIACTION – Parts C à fin décembre 2004 (les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis)



Performances	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	Du 31/01/2000 au 31/12/2004
SLF (France) Multiaction	3.30%	23.38%	-11.65%	-26.83%	-26.97%
Benchmark : MSCI World couvert en Euro (hors dividendes)	9.62%	35.33%	3.00%	-12.14%	-18.15%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps*

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU.....

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement <i>(pour les OPCVM investissant plus de 20 % en autres OPCVM)</i> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ commission de surperformance ▪ commissions de mouvement <i>(déduction faite de la quote part des commissions de souscriptions/rachats acquise à l'OPCVM)</i> 	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté..... de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	
Titres de créance	
.....	